

Le travailleur, le bureaucrate et la fiche de paie.

Par Michel Rouger, président de l'Institut Presaje

Le témoin le plus éclairant des transformations du modèle français depuis la Libération est sans conteste la feuille de paie du salarié, cet agent économique lié par un lien de subordination à son entreprise. La comparaison d'une feuille de salaire de 1952 avec celle d'un salarié de 2017 est saisissante. En 1952, constate Michel Rouger, la retenue sociale représentait 6% du salaire brut. Elle dépasse aujourd'hui les 20%. Entre temps, l'Etat-Providence a perdu l'essentiel de ses repères.

La fiche de paie est l'instrument le plus lourdement chargé de tous les symboles qui marquent les relations entre les êtres humains. Il fallait l'imagination bureaucratique d'un collecteur de taxes, prélèvements et impôts, typiquement français, pour l'inventer comme elle est devenue.

La fiche de paie du travailleur salarié, celui qui est subordonné à son employeur et que le bureaucrate veut protéger de la malignité et de la cupidité du « patron exploiteur » porte cette écriture en filigrane. Y compris celle du travailleur indépendant, qui veut être salarié de lui-même, libre et à son compte, écrite sur le même papier filigrané.

Qu'est ce qu'une fiche de paie : 3 nombres, le salaire brut, les retenues, le salaire net. X chiffres variables, qui expliquent comment on passe d'un nombre à l'autre. Il suffit de les analyser sur le très long terme pour apprécier quelle est la réalité de notre modèle social, réputé huitième merveille du monde. C'est difficile car il s'agit du domaine intime de l'individu, déjà obligé de se dévoiler au percepteur, peu enclin à montrer, réellement, ce qui révèle son statut et sa rémunération, que le secret permet d'enjoliver.

Ce travail a été possible grâce à la collecte de soixante cinq années de fiches de paies rendues anonymes, entre 1952 et 2017. Ce travailleur subordonné, devenu urbain, vivant au sein de l'économie de services, a livré les secrets de sa vie de salarié, face à la bureaucratie de l'Etat-providence, sur 2 sujets, la retenue opérée sur le salaire brut, la rédaction de la fiche de paie.

Dans l'économie de survie de l'après guerre, 1945-1950, de type rural, non administrée, il n'y avait que 2 choix, le travail, ou le trafic, en continuité du marché noir. C'est, hélas la même chose aujourd'hui pour les décrocheurs des cités de non droit, condamnés aux trafics, faute d'emplois à mettre en fiches, par des politiques qui s'évertuent à tuer le goût au travail pour mieux refuser la subordination.

La 1ère fiche de paie étudiée apparaît en 1952, lorsque l'administration a mis un terme à la liberté ambiante, chez les artisans ruraux, du paiement de « la main à la main » qui ne laissait pas le temps d'écrire la future fiche de paie. Ce prototype comporte 14 chiffres en 3 nombres. La retenue sociale représente 6 % du salaire brut.

1956, l'artisan rural est devenu employé urbain à Paris, sa belle et vraie fiche de paie comporte 33 chiffres, le nombre de la retenue toujours 6 % du salaire brut. 1966, 33 chiffres la retenue passe à 8%.

En 1976, le travailleur fête l'arrivée des grands administrateurs de l'Etat au pouvoir. Les chiffres sur sa fiche de paie passent de 31 à 220, la retenue à 10 %, puis en 1986, de 220 à 252 chiffres alors que la retenue grimpe à 12 %, le double de 1956. En 1996, dernière de la série du 20ème siècle, record battu, 390 chiffres, la retenue passant à 14 %.

Derniers flashes, en 2006 et 2016, on réduit à 330 puis à 311 chiffres, mais la retenue atteint 20% sur le salaire brut, le double d'il y a 40 ans. Sacré progrès !

Conclusion : En cette année électorale, les grands savants de la macro économie, comme les candidats, dans leurs professions de foi, nous expliquent que tous nos malheurs ont débuté il y a 40 ans. Le « travailleur inconnu » le savait, depuis longtemps, en lisant ses fiches de paies. S'il était candidat, il proposerait de faire figurer le poids de la bureaucratie sociale dans le compte pénibilité des entreprises.

PRES@JE.COM

Une publication de l'Institut PRES@JE
(Prospective, Recherche et Etudes Sociétales Appliquées à la Justice et à l'Economie)
30 rue Claude Lorrain 75016 Paris
Tél. 01 46 51 12 21 - E-mail : contact@presaje.com - www.presaje.com
Directeur de la publication : Michel Rouger

Pour ne plus recevoir d'e-mails de la part de Presaje, [cliquez ici](#) >> [CONSULTER LES PRECEDENTS NUMEROS](#)